

Compte-Rendu de la séance du conseil municipal en date du 19 février 2014.

Séance du dix neuf février, L'an deux mil quatorze, à 20h30. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido– GAILLARD Bernard – VEYRET Gérard – CHEVAL Bénédicte – MICHEL Franck – FAYA Françoise

Etaient représentés :

Absent : VIEUX-MEILCHIOR Valérie – PIERROT Claudine

Absents excusés:

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

DELIBERATIONS

2014-01 COMPTE DE GESTION DU DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2013 de la commune de Cras dressé par Madame le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. .

Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2013 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 dressé par Madame le Receveur Municipal.

2014-02 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ;

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et vote à l'unanimité.

Résultat de clôture : 118 965.63 €

2014- 03 COMPTE DE GESTION DU CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2013 du CCAS de la commune de Cras dressé par Madame le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire.

Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2013 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 CCAS dressé par Madame le Receveur Municipal.

2013-04 COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et vote à l'unanimité.

Résultat de clôture : 3289.14 €

2014-05 BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2014 pouvant se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 5 039 €00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers adopte le budget primitif 2014 .

2014-06 CONVENTION DE FOURRIERE

Madame le Maire informe le conseil municipal des différentes possibilités offertes, de renouveler la convention entre la commune et la SPA (Société Protectrice des Animaux) pour un coût de 0.28 € par an et par habitant.
Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

2014-07 SUBVENTION AMICALE.COM

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Amicale.com demande, chaque année, une participation aux frais d'adhésion au CNAS pour les prestations sociales versées aux agents communaux et également une participation pour l'arbre de Noël.

Pour 2014, les frais s'élèvent à :

- 407.93 € au titre de l'adhésion au CNAS
(60 % versés par la commune)
- 30 € par agent communal pour l'arbre de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser les participations comme chaque année et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014.

2014-08 ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Comme la loi le permet, les entretiens professionnels seront reconduits au titre de l'année 2014.

2014-09 INTERNET HAUT-DEBIT

Le conseil municipal valide la proposition du Conseil Général pour l'équipement en fibre optique.
En conséquence, les travaux sur la voirie seront signalés au Conseil Général qui se chargera d'effectuer le câblage nécessaire à l'installation du Très Haut-Débit.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Nicole DI MARIA



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Nicole Di Maria".